

Conseil de sécurité

Distr. générale
4 avril 2017
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 7914e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mardi 4 avril 2017, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 4 avril 2017, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 7914e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité Mme Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par Mme Honoré.

Les membres du Conseil, Mme Honoré et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

17-05441 (F) 050417 050417

